



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Propagation de la fourmi de feu

Question écrite n° 11704

Texte de la question

M. Aurélien Saintoul interroge Mme la secrétaire d'État auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargée de la biodiversité, sur la propagation des fourmis de feu. Pour la première fois, des nids de fourmis de feu ont été identifiés en Europe, en Sicile très exactement. Les scientifiques alertent sur une propagation probable et rapide dans toute l'Europe de cette espèce de fourmi particulièrement dangereuse pour les écosystèmes. À l'image de la propagation éclairée des moustiques tigres et des frelons asiatiques, le développement de la fourmi de feu, l'une des 100 espèces les plus invasives du monde, serait favorisé par les échanges commerciaux mondiaux et le réchauffement climatique. Outre le danger que représentent ses piqûres, qui sont aussi douloureuses pour l'homme que celles d'une guêpe, la fourmi de feu est un danger pour la biodiversité du pays. Elle entraînerait une diminution drastique de la diversité des invertébrés et des petits vertébrés et empêcherait l'activité des pollinisateurs. Il souhaiterait donc savoir quelles actions le Gouvernement a prévu de mettre en œuvre pour endiguer une probable invasion du territoire par cette espèce tropicale de fourmis.

Texte de la réponse

La petite fourmi de feu (*wasmannia auropunctata*) a été classée espèce exotique envahissante préoccupante pour l'Union européenne en juillet 2022 (règlement d'exécution (UE) 2022/1203 de la Commission du 12 juillet 2022 modifiant le règlement d'exécution (UE) 2016/1141 pour mettre à jour la liste des espèces exotiques envahissantes préoccupantes pour l'Union). Cette espèce, originaire d'Amérique du Sud, est présente en France dans certains départements et collectivités d'outre-mer (Antilles, Polynésie, Nouvelle-Calédonie) où elle occasionne des impacts sur les espèces présentes (destruction de spécimens animaux) et sur les conditions de vie des populations (installation de colonies dans les habitations). Elle a, en outre, été récemment détectée à Toulon. Il est probable que son importation soit liée à des végétaux d'ornement contaminés. Une dispersion secondaire ne peut être exclue à travers le transport accidentel de spécimens via des végétaux, de la terre ou des aliments. La colonie de Toulon est récente et l'espèce n'a pour l'instant pas été repérée en dehors de la résidence concernée ; mais il n'est pas impossible que d'autres colonies existent et n'aient pas encore été détectées. C'est pourquoi une plateforme de déclaration a été mise en place par le muséum national d'histoire naturelle pour signaler d'éventuelles nouvelles zones envahies : <https://inpn.mnhn.fr/actualites/lire/14262/aidez-nous-a-detecter-la-fourmi-electrique-wasmannia-auropunctata-en-france>. L'espèce étant tropicale, le climat de la métropole constitue un obstacle à sa dispersion et son installation. Si celle-ci devait progresser, elle privilégierait probablement les lieux habités, sources de chaleur. La problématique de la présence de la petite fourmi de feu en métropole a été prise très au sérieux par les services de l'État, la métropole toulonnaise et les organismes de recherche. Ainsi, il a été décidé lors d'une réunion associant le Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires (services centraux, régionaux et départementaux), la métropole Toulon-Provence-Méditerranée, l'Institut méditerranéen de biodiversité et d'écologie, le muséum national d'histoire naturelle, et l'Office français de la biodiversité, de mettre en place les actions suivantes : - poursuite des prospections afin de définir la zone exacte de présence de l'espèce ; - mise au point d'un protocole de lutte en s'inspirant des actions

entreprises en Polynésie, via l'utilisation d'appâts toxiques ; - sensibilisation des résidents afin qu'ils évitent de disperser involontairement l'espèce. Le centre de ressources sur les espèces exotiques envahissantes centralise par ailleurs les informations disponibles sur la gestion de l'espèce et peut être utilement repris pour communiquer : <http://especes-exotiques-envahissantes.fr/espece/wasmannia-auropunctata/>.

Données clés

Auteur : [M. Aurélien Saintoul](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (11^e circonscription) - La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11704

Rubrique : Biodiversité

Ministère interrogé : Biodiversité

Ministère attributaire : Biodiversité

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 octobre 2023](#), page 8652

Réponse publiée au JO le : [24 octobre 2023](#), page 9386